

Note d'avis pour la stratégie genre et développement dans la coopération belge

17 Juin 2015

Table des matières

0.1- Résumé

0.2- Introduction

1- But

2- Défis et contexte

3- Vision

4- Objectifs

5- Suivi et évaluation

6- Annexes

0.1- Résumé

L'objectif de la stratégie genre est :

- la promotion de l'égalité de genre, de l'empowerment et des droits des femmes et des filles ainsi qu'une participation équilibrée des femmes et des hommes dans les sphères du pouvoir (politique, économique, social, culturel), comme priorité pour le développement durable. Cet objectif s'inscrit dans une stratégie de droits humains et de justice sociale.
- de proposer une approche concrète avec un plan d'action opérationnel et des instruments de suivi et d'évaluation efficaces.

Vision : dans le cadre de droits humains, la coopération internationale belge fait de la promotion de l'égalité de genre, de l'empowerment et des droits des femmes et des filles une priorité essentielle. Elle poursuit cet objectif dans tous les forums internationaux et nationaux.

Ciblage : la stratégie genre doit contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable dans le cadre de l'Agenda post-2015, ainsi qu'à la réalisation des accords internationaux en matière de genre et d'égalités entre les femmes et les hommes, et ce, dans le cadre normatif international et belge.

Approche : la stratégie genre doit se faire selon la double approche, *gender mainstreaming* et l'approche genre spécifique. La stratégie genre adopte des « approches sexo-transformatrices », c'est-à-dire des approches qui questionnent les normes sociales et de pouvoir sous-tendant les attitudes et les comportements des deux sexes.

Objectifs : la promotion de l'égalité des droits, de l'empowerment et de la participation équilibrée des hommes et des femmes dans les sphères du pouvoir (politique, économique, social, culturel, enseignement, etc.) est la priorité globale à mettre en œuvre à travers la note stratégique genre. Pour ce faire, 4 objectifs spécifiques ont été identifiés :

- En Belgique, le gouvernement stimule tous les acteurs de la coopération au développement pour une prise en compte effective du genre dans leur institution et programmes Nord
- L'approche genre est appliquée dans tous les secteurs de la coopération belge (*mainstreaming*) et permet l'appui à des interventions spécifiques en faveur de l'empowerment des femmes
- L'empowerment des femmes et des filles est renforcé dans tous les secteurs d'activité
- La prévention, la lutte contre les violences (physiques, psychologiques, traite, exploitation sexuelle,...) fondées sur le sexe et la lutte contre l'impunité sont renforcées de manière structurelle dans la Coopération belge au Développement

Suivi et évaluation : la réalisation d'une nouvelle stratégie genre demande une large diffusion auprès de tous les acteurs concernés, tant dans nos propres sociétés et organisations, que dans celles de nos pays partenaires. La note stratégique propose une matrice reprenant des objectifs et activités concrètes ainsi que des indicateurs de suivi afin que le genre soit pris en compte dans la politique et les programmes de coopération. Des évaluations quantitatives et qualitatives, qui prennent également en compte l'expertise locale, doivent en outre être mises en place de façon régulière.

0.2- Introduction

Cette note d'avis de ARGO/CCGD, sur la stratégie genre et développement dans la coopération belge, s'inscrit dans le suivi de l'évaluation genre dans la coopération belge¹ et la réécriture par la DGD d'une note stratégique genre dans la coopération. C'est une note d'avis remise au cabinet de la coopération belge et à la DGD. La nouvelle stratégie genre et développement devra s'appuyer sur les conclusions et tenir compte des recommandations de l'évaluation belge (GED).

Les huit recommandations concernent :	A part de ces recommandations générales, l'évaluation formule les recommandations spécifiques suivantes :
<ol style="list-style-type: none">1. la nécessité d'un engagement politique et institutionnel clair qui soit à la fois pragmatique et ambitieux ;2. une correction des erreurs d'interprétation existantes en ce qui concerne le « gender mainstreaming » ;3. une confirmation de l'approche à deux voies déjà présente dans la note stratégique² ;4. la nécessité de fixer des priorités claires (au niveau de la coopération dans son ensemble et/ou par pays) dans le domaine étendu du genre et du « gender mainstreaming » ;5. la nécessité de concevoir l'intégration du genre comme un processus de changement à deux voies³ ;6. la nécessité d'accorder une attention accrue, ancrée de manière structurelle, à la prévention et la lutte contre la violence liée au genre ;7. une attention accrue pour les initiatives qui intègrent les hommes dans des interventions visant à promouvoir une plus grande égalité des genres ;8. des choix plus explicites en faveur de l'utilisation et du soutien de l'expertise locale en matière de genre.	<ol style="list-style-type: none">1. une intégration du genre dans le dialogue politique avec les pays partenaires ainsi que dans le dialogue politique avec les acteurs indirects de la coopération belge ;2. une bonne utilisation du marqueur genre « gender policy marker », afin que celui-ci fournisse des informations correctes à usage interne comme externe ;3. une intégration à part entière du genre dans le cycle d'intervention ;4. une intégration adéquate du genre dans une gestion efficace des actions afin d'atteindre des résultats de développement.

¹http://diplomatie.belgium.be/fr/politique/cooperation_au_developpement/nos_methodes_de_travail/service_evaluation_speciale/rapports/

² A savoir des actions spécifiques axées tant sur les femmes que sur les hommes, combinées au « gender mainstreaming ».

³ La première est celle du « gender mainstreaming » interne sur le plan de l'organisation – qui, s'il est réellement mis en œuvre, peut changer la nature de l'organisation. La deuxième voie porte sur l'intégration du genre dans la politique de développement, les programmes et les projets.

ARGO/CCGD a réalisé une consultation de ses différents membres qui, eux-mêmes, sur base d'un questionnaire commun, ont interpellé, dans la mesure du possible, leurs organisations et institutions. Un séminaire ouvert à des représentants de la société civile a eu lieu le 1^{er} juin 2015 afin d'échanger sur les priorités pour la prise en compte du genre dans la coopération belge au développement.

Cette note reflète les attentes et les apports spécifiques des différents groupes d'acteurs présents au sein d'ARGO/CCGD. Elle identifie et met en évidence, dans un cadre de droits humains, les priorités pour la prise en compte du genre et l'empowerment des femmes et des filles dans la coopération belge. De plus, elle propose une mise en œuvre et des outils de suivi pour la nouvelle note stratégique genre. La prochaine note stratégique doit pouvoir être appliquée par l'ensemble des acteurs de la coopération ainsi que dans les différents secteurs de la coopération en assurant une cohérence des politiques concernées.

1- But de la note stratégique

Depuis des décennies, les Nations-Unies et l'Union européenne reconnaissent la nécessité de la prise en compte du genre dans les politiques de développement, pour assurer à la fois le progrès démocratique et l'efficacité des politiques de coopération sectorielles.

La prise en compte du genre s'inscrit dans une stratégie de droits humains et de justice sociale. Aussi, la note stratégique doit permettre le développement du processus d'empowerment des femmes et des hommes ainsi que la promotion de droits égaux pour les femmes et pour les hommes. Cette approche de droits est inhérente à l'attention qu'on doit accorder à la diversité, non seulement au niveau du genre mais aussi au niveau du contexte culturel et social, des ressources disponibles pour acquérir les compétences internationales et interculturelles nécessaires.

L'égalité des femmes et des hommes doit être renforcée via tous les canaux et tous les secteurs, et ce, dans tous les domaines : des droits civils et politiques aux droits sexuels et reproductifs, en passant par les droits socioéconomiques et culturels et le droit à l'intégrité physique.

Les acteurs concernés

La nouvelle note stratégique doit servir d'instrument principal pour la DGD afin de stimuler la prise en compte et la mise en œuvre de l'égalité et l'empowerment des femmes et des hommes en Belgique et dans les pays partenaires, par l'ensemble des acteurs belges de la coopération mais également par les acteurs dans les pays bénéficiaires (autorités, société civile, institutions,...). La stratégie genre implique tant les acteurs de l'aide bilatérale (ministre, ambassade, DGD, BIO, CTB,...), que de l'aide multilatérale (ONU Femmes, UNICEF,...) ainsi que les acteurs de l'aide indirecte (ONG, Diaspora, Associations de femmes, Universités, Villes et Communes, etc.) et de l'aide humanitaire (en référence à la loi du 19 mars 2013 relative à la coopération au développement qui les inclut également). Elle doit également pouvoir faciliter le dialogue entre les différents acteurs ainsi que l'échange d'expériences et la valorisation des apports spécifiques de chaque groupe d'acteurs.

Le principal acteur concerné est la DGD, responsable de la mise en œuvre de la note stratégique genre et ce à travers tous les canaux de la coopération. Pour rendre effective et efficace une politique de genre, trois catégories d'acteurs du Nord comme au Sud doivent être associées étroitement⁴ :

- le monde politique et institutionnel (sub-national, national, international) ;
- la société civile (bénéficiaires des programmes de coopération, militants-es et bénévoles de la coopération, ONG, organisations de femmes, syndicats et organisations sectorielles, secteur privé,... au Sud et au Nord) et
- la communauté académique, scientifique (chercheurs-euses universitaires et non universitaires du secteur associatif).

2- Défis et contexte

a. Nouveaux défis

Le monde a subi de multiples mutations qui, dans le contexte de la mondialisation, ont accentué les inégalités entre hommes et femmes, et fait peser de surcroît sur ces dernières une charge disproportionnée. Cependant, il existe aussi quelques avancées dans certains domaines où les écarts entre les femmes et les hommes se sont réduits au cours de cette dernière décennie (notamment dans l'éducation primaire).

En raison des récentes crises économique et financière et des réductions de budgets et de la protection sociale qui s'en sont suivies, les femmes sont plus exposées au risque de pauvreté car elles doivent souvent faire face à une accumulation de difficultés, telles que le chômage, la monoparentalité ou la prise en charge des personnes dépendantes. Avec un statut économique et social détérioré. A l'heure actuelle elles comptent toujours parmi les populations les plus pauvres et les plus marginalisées de la planète. De même, les femmes sont en première ligne des répercussions du changement climatique. Etant responsables des cultures vivrières de par leur rôle socioculturel, ce problème de pénurie des ressources naturelles (nourriture, terres fertiles, eau et combustible) – aggravé par le phénomène récent d'accaparement des terres par les pouvoirs publics et les multinationales – signifie pour elles qu'il faudra travailler plus durement pour trouver les ressources nécessaires à la subsistance de leur famille. Par conséquent, elles sont amenées à consacrer moins de temps pour occuper un emploi rémunéré, poursuivre leur éducation ou une formation, ou encore s'investir dans les décisions prises au niveau de leur société.

Par ailleurs, nous assistons à travers le monde à une augmentation de l'instabilité politique, des conflits armés et des guerres, qui s'accompagnent dans certaines régions (principalement au Moyen-Orient et en Afrique du Nord) d'une montée en puissance de groupes

⁴ Allison Woodward a bien mis en évidence le « triangle de velours » sur lequel repose le succès des politiques de genre.

radicaux extrémistes. Ces situations rendent les femmes particulièrement vulnérables aux violences physiques et sexuelles, en particulier lors des déplacements de populations. Ce constat souligne à nouveau l'importance d'appliquer au niveau national la résolution 1325 du Conseil de Sécurité dont l'objectif est de protéger les femmes et les enfants dans les situations de conflits et de leur donner un rôle dans la gestion des conflits, le maintien de la paix et la consolidation de la paix post-conflit.

Enfin, ces dernières années, le phénomène de migration connaît une féminisation croissante. Parallèlement à cela, la visibilité des femmes migrantes est très faible et les données statistiques quasi inexistantes. En respectant les droits humains en particulier ceux des immigrant-e-s, en leur garantissant l'accès aux lois de sécurité sociale, à l'éducation et aux autres services, on leur permet une insertion bénéfique pour elles/eux et leurs familles de même qu'on valorise le rôle économique et social qu'elles tiennent dans leur société d'accueil.

La nouvelle stratégie doit être ambitieuse et courageuse et tenir compte de ces nouveaux défis globaux posés aux femmes et aux filles et indirectement aussi aux hommes et garçons, si elle veut répondre à l'impératif de cohérence des politiques qu'elle s'est fixée et si elle décide de faire face aux risques et défis potentiels (la radicalisation des positions idéologiques, l'intégrisme, les tabous, les changements climatiques, la corruption, les violences, la criminalisation, les crises économique et financière, l'explosion démographique,...) .

b. Cadre normatif belge et international

La politique en matière d'égalité de genre menée par la coopération belge vise à mettre en œuvre, entre autres, la loi belge relative à la coopération au développement (19 mars 2013) qui définit la dimension de genre comme un thème transversal à intégrer dans toutes les interventions de la coopération belge et la loi sur le *gender mainstreaming* (12 janvier 2007). Au niveau international, il y a également un vaste spectre de traités, de conventions et de décisions contraignantes qui accordent aux femmes des droits humains, en particulier la Convention des Nations-Unies pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979), la Convention relative aux droits de l'enfant (1989), les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU (e.a. 1325, 1820, 1888, 1889 et 1960), les cadres régionaux pertinents et les autres déclarations et engagements internationaux en la matière, négociés par la Belgique, à savoir la Plateforme d'action de Beijing (Pékin, 1995) et les décisions des conférences d'examen, les conclusions de la Conférence internationale sur la population et le développement (Caire, 1994) et les décisions des conférences d'examen, les conclusions de la Commission de la condition de la femme, et plus récemment, celles de la troisième Conférence internationale sur le Financement du Développement (Addis Abeba, 2015) ainsi que les Objectifs de développement durable dans le cadre de l'Agenda post-2015 (New York, 2015). La stratégie genre intègre en outre les recommandations de l'évaluation du Genre et Développement dans la Coopération belge (2014). Elle se trouve également en conformité avec les Conventions des droits humains plus généralement et les dispositions pertinentes de l'OCDE-CAD, de l'OIT et de l'UE, parmi lesquelles l'application du Gender Marqueur, les conventions fondamentales sur l'égalité des chances et de traitement et les recommandations relatives (Convention N° 100/1951 sur l'égalité de rémunération et N° 111/1958 sur la discrimination, emploi et

profession), la Résolution de 1995 sur l'intégration des questions de genre dans la coopération au développement (1995), le Traité d'Amsterdam (1998), et le deuxième plan d'action genre (2015).

Le cœur de la stratégie genre doit se situer dans la mise en œuvre et le respect de ce cadre réglementaire existant.

3- Vision

Dans le cadre des droits humains, la coopération internationale belge fait de la promotion de l'égalité de genre, de l'empowerment et des droits des femmes et des filles une priorité essentielle. Elle poursuit cet objectif dans tous les forums internationaux et nationaux.

a. Ciblage

La stratégie est basée sur l'égalité des femmes et des hommes dans le cadre de la promotion et du respect des droits humains ainsi que du principe de non-discrimination pour toutes les catégories de populations. Elle doit permettre de rompre le cycle vicieux de la discrimination de genre. Elle reconnaît aux femmes et aux hommes les droits à la personne humaine en vertu du principe de non-discrimination qui soutient que les droits humains sont inhérents à chacun quels que soient son origine ethnique, ses croyances ou pratiques, son sexe, son âge, son handicap, son lieu d'habitation, ses revenus ou son orientation sexuelle. Le relativisme culturel ne peut être par conséquent invoqué pour justifier les atteintes aux libertés, aux valeurs et aux droits fondamentaux.

La nouvelle note stratégique doit être conforme et contribuer activement à la politique internationale et européenne en matière de genre pour un développement durable. Elle doit aussi contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable dans le cadre de l'Agenda post-2015, à la réalisation du plan d'action genre européen, à la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale population et développement et des décisions des conférences d'examen, à la mise en œuvre de la Plateforme d'action de Pékin et des décisions des conférences d'examen, de la CEDAW et des Conventions des droits humains plus généralement.

La vision suit une perspective à long terme, qui se fonde sur une approche concrète avec un plan d'action opérationnel et des instruments de suivi efficaces. De plus, elle s'accompagne de ressources financières suffisantes pour sa mise en œuvre.

Pour être en phase avec les engagements de la communauté internationale, la coopération belge doit atteindre les résultats du plan d'action de la note stratégique pour 2030.

b. Approche

L'égalité de droits et des chances nécessite de concevoir l'intégration du genre comme un processus de changement à partir d'une approche à deux voies, ainsi que comme un changement au niveau des institutions et des programmes de coopération. De plus, œuvrer à l'égalité des sexes nécessite aussi d'impliquer les hommes et les jeunes hommes dans le processus de changement.

L'approche à deux voies signifie l'appui à des actions spécifiques en faveur de l'égalité et à l'intégration transversale du genre (*mainstreaming* de genre).

Les actions spécifiques ou actions positives, sont des actions supplémentaires qui visent la promotion de l'égalité des femmes et des hommes. Elles ont pour objectif de lutter contre la discrimination en réduisant ou éliminant les inégalités qui subsistent entre les hommes et les femmes.

Le gender mainstreaming est une approche qui vise à assurer que la dimension de genre soit intégrée dans l'ensemble des politiques, à tous les niveaux et à travers toutes les activités, mesures, programmes, instruments, etc., et ce, par les acteurs généralement impliqués dans l'élaboration de ces politiques. Afin d'être durable, elle devrait inviter également les acteurs qui sont exclus des processus de prise de décision.

La mise en œuvre du *gender mainstreaming* exige qu'il y ait une attention et des moyens spécifiques qui soient consacrés au développement des connaissances, des capacités et des outils (sessions d'informations, formations, listes de contrôle, etc.).

Les deux approches sont complémentaires et doivent être appliquées en même temps si l'on veut parvenir à une politique d'égalité des chances qui soit cohérente dans la coopération au développement.

Exemple, un projet qui vise l'appui à l'agroécologie nécessite des résultats en termes d'améliorations des pratiques agricoles, d'ouverture de marché qui touchent les femmes et les hommes en fonction de leurs rôles (*mainstreaming*), mais également un résultat spécifique qui répond par exemple au problème de violence dans la communauté (actions spécifiques).

Ces deux approches (actions spécifiques et *gender mainstreaming*) ne peuvent à leur tour produire des résultats que pour autant qu'elles s'appuient sur une reconnaissance et une volonté politique préalable, par tous les acteurs au Nord et au Sud, de l'interdiction légale des discriminations comme droit fondamental, conformément à la CEDAW et à la Charte des droits humains (1948).

Enfin, la stratégie genre doit être conçue en adoptant des « approches sexo-transformatrices »⁵, c'est-à-dire des approches qui questionnent les normes sociales et de pouvoir sous-tendant les attitudes et les comportements des deux sexes, et qui soutiennent l'importance de promouvoir la pleine participation des hommes et des garçons à la vie familiale et la pleine intégration des femmes à la vie de la collectivité.

c. Principes fondateurs

La stratégie genre repose sur certains principes fondateurs qui constituent la toile de fond de toute action visant à promouvoir l'égalité des femmes et des hommes dans la coopération belge au développement. Les principaux sont développés ci-dessous : 1) l'approche droits humains et le principe de non-discrimination (voir ciblage) ; 2) la nécessité d'une volonté politique tant dans le Nord que dans le Sud ; 3) la nécessité d'un engagement de toutes les parties prenantes ; 4) la transparence des politiques et la reddition des comptes (*accountability*) ; 5) la cohérence des politiques belges ; et 6) l'appropriation des politiques (*ownership*) et l'alignement sur les priorités nationales.

Il est indispensable d'avoir une **volonté politique, tant dans le Nord que dans le Sud** pour que la stratégie genre puisse se réaliser entièrement sur le terrain, elle doit se traduire, entre autres, par une connaissance suffisante et acceptation de la note stratégique, des ressources humaines et financières adéquates, et des interventions qui visent à la fois à prévenir et à remédier aux problèmes d'inégalités de genre.

En outre, pour qu'elle soit efficace et viable, la stratégie genre requiert un **engagement de toutes les parties prenantes** à tous les niveaux et à toutes les phases des interventions, et ce, afin que chacun perçoive l'égalité de genre comme une tâche dont il assume efficacement la responsabilité.

Les gouvernements, aussi bien des pays donateurs que des pays en développement, doivent être **transparents** quant à leurs politiques et **rendre des comptes** à la société civile ainsi qu'entre eux (*accountability*). Ce qui suppose que tous les partenaires de développement adoptent des politiques de diffusion des informations pertinentes.

Un des principes essentiels pour que la coopération au développement dans le domaine de l'égalité de genre puisse porter ses fruits est **la cohérence des politiques belges**. Il s'agit de s'assurer que la mise en œuvre de toutes les politiques de développement (commerciale, financière, migratoire, énergétique, environnementale, etc.) n'entraîne pas elles également la perpétuation ou l'accroissement des inégalités de genre.

⁵ Etat de la Population Mondiale 2013, UNFPA, 2013, p95.

Enfin, les opportunités endogènes et les stratégies prises en main par les populations locales en appui à l'égalité de genre doivent être privilégiées. C'est ce qu'on appelle **l'appropriation des politiques** (*ownership*) et **l'alignement sur les priorités nationales**. En effet, il est crucial d'adapter les interventions au contexte local pour qu'elles soient acceptées, élargies et viables.

4- Objectifs

L'objectif principal de la stratégie doit être : la promotion de l'égalité de genre, de l'empowerment et des droits des femmes et des filles ainsi qu'une participation équilibrée des femmes et des hommes dans les sphères du pouvoir (politique, économique, social, culturel), comme priorité pour le développement durable. Cet objectif s'inscrit dans une stratégie de droits humains et de justice sociale.

La bonne mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la note stratégique sont de la responsabilité du ministre et de son administration (DGD).

La mise en œuvre de la double approche *gender mainstreaming* et *gender specific* exige pour sa part l'identification de secteurs prioritaires, qui dépendent avant tout des besoins du terrain dans les pays bénéficiaires d'une part, et de leur conjonction avec l'expertise disponible en Belgique d'autre part.

Le suivi et l'évaluation nécessitent l'identification d'indicateurs tant quantitatifs que qualitatifs (voir liste – non exhaustive – en annexe). De plus, une bonne utilisation du marqueur genre « gender policy marker » est nécessaire afin que celui-ci fournisse des informations correctes à usage interne comme externe (ce qui nécessite une compréhension du concept).

Pour réaliser cet objectif principal, ***quatre objectifs spécifiques ont été identifiés pour la note stratégique*** :

- En Belgique, le gouvernement stimule tous les acteurs de la coopération au développement pour une prise en compte effective du genre dans leur institution et programmes Nord
- L'approche genre est appliquée dans tous les secteurs de la coopération belge (*mainstreaming*) et permet l'appui à des interventions spécifiques en faveur de l'empowerment des femmes
- L'empowerment des femmes et des filles est renforcé dans tous les secteurs d'activité
- La prévention, la lutte contre les violences (physiques, psychologiques, traite, exploitation sexuelle,...) fondées sur le sexe et la lutte contre l'impunité sont renforcées de manière structurelle dans la Coopération belge au Développement

Objectif 1. En Belgique, le gouvernement stimule tous les acteurs de la coopération au développement pour une prise en compte effective du genre dans leur institution et programmes Nord

Résultats	Indicateurs	Activités
<p>R1. Les acteurs de la coopération au Nord ont une connaissance et une appropriation commune des différents concepts, notions et approches méthodologiques relatives au genre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre de formations/sensibilisations sur les principes fondateurs genre sous la perspective des droits humains, suivies (classique et e-learning) et réussies par le staff de la DGD, ONG, UNIF, BIO, CTB, etc., et en particulier par les membres du management • Le nombre d'interventions de la DGD pour stimuler les acteurs de la coopération au développement afin qu'ils prennent en compte le genre dans leur institution et programmes Nord • Les résultats des examens des acteurs de la coopération montrent une compétence en genre • La parité femmes/hommes dans l'octroi de bourses d'échange de jeunes chercheurs et d'enseignants, en veillant à éviter la ségrégation horizontale (concentration des chercheurs masculins ou féminins dans certaines disciplines) • Le nombre de curricula des programmes d'enseignement et en éducation au développement qui intègrent les enjeux genre et 	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un travail de précision et de vulgarisation des différents concepts (genre, équité-égalité de genre, la double approche : <i>gender mainstreaming</i> et <i>gender specific</i>, masculinité, féminité, marqueur genre,...) • Les contrats entre le gouvernement belge et les acteurs de la coopération internationale intègrent la dimension du genre • Organiser des formations continues en genre pour tous les acteurs de la coopération (fonctionnaires (DGD, ambassades), attachés, ONG, CTB, BIO, etc.). Ces formations sont obligatoires avec un travail personnel à réaliser (en Belgique et/ou sur le terrain). Elles sont basées sur une méthodologie qui croise l'approche théorique et des pratiques sociales, ainsi que l'analyse des échecs et la mise en évidence des bonnes pratiques. • Le programme de formation doit prévoir notamment un aperçu des violences faites aux femmes et aux filles (VFF) dans le cadre réglementaire international et comment sa mise en œuvre peut être discutée dans le

	<p>développement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les acteurs de la coopération utilisent correctement les marqueurs genre (Gender Policy Marker & Gender Budget Scan) 	<p>dialogue politique.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser des séances d'information et de formation sur le Gender Policy Marker et Gender Budget Scan • Les formations doivent être données par des experts-es en genre • Former et travailler sur les masculinités et les mécanismes qui perpétuent l'hégémonie masculine, notamment à travers les stéréotypes de genre • Intégrer l'égalité de genre dans les programmes d'enseignement (universitaires -master, mémoires, doctorats-, hautes écoles,...) et dans l'éducation au développement dans le Nord et dans le Sud
<p>R2. Le genre est intégré dans nos institutions au Nord et notre expertise est reconnue au niveau international.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'intégration du genre fait partie de la vision et mission de l'institution • Dans la politique de recrutement, la connaissance du genre est un critère de sélection • Il existe une parité F/H dans les espaces de décision • Le nombre de séminaires, colloques organisés par an par l'institution sur les questions de genre • Une collaboration étroite existe entre les différentes institutions et en particulier 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une culture d'entreprise qui soutient l'égalité des femmes et des hommes, et ce, à travers différents moyens : les documents institutionnels, la participation des femmes dans les organes de décision (CA, AG), des formations continues (voir R1), et ce, au Nord comme au Sud • La création de chaires d'études de genre (ou évènements scientifiques) dans les universités du Nord et du Sud, en vue d'assurer la pérennité de l'expertise et des programmes • Développer un fonds pour promouvoir

	avec le <i>gender machinery</i> en Belgique	les publications internationales en matière de genre
R3. Le genre est intégré dans les programmes de coopération au Nord.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de programmes Nord qui intègrent l'approche genre • Niveau de connaissance des animateurs, formateurs responsables du programme Nord dans leur institution • Niveau de connaissance et d'application de la double approche genre • Le Gender Budget Scan est appliqué pour le suivi des engagements 	<ul style="list-style-type: none"> • Le genre est intégré dans le programme du Nord (Trade for Development Centre, Infocycle, Annoncer la couleur, Programmes nord de l'indirect,...) • Dans les programmes de formation et de sensibilisation, la double approche est utilisée pour intégrer le genre

Objectif 2. L'approche genre est appliquée dans tous les secteurs de la coopération belge (*mainstreaming*) et permet l'appui à des interventions spécifiques en faveur de l'empowerment des femmes

Résultats	Indicateurs	Activités
<p>R1. Il existe une volonté politique d'intégrer le genre dans tous les secteurs de la coopération.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Présence des aspects genre dans les documents de politiques de coopération et dans les PV résultant des dialogues politiques entre la DGD, les pays bénéficiaires et les ACNG • Montant des budgets prévus pour les activités sensibles au genre (Gender Policy Marker & Gender Budget Scan) • Position défendue par la Belgique dans les dialogues de haut niveau (politiques, sectoriels) • Les institutions disposent de points focaux genre, notamment au niveau du management • La Belgique est de plus en plus active dans le suivi de ses engagements pris dans le cadre de la coopération belge, plus spécifiquement en ce qui concerne les VFF 	<ul style="list-style-type: none"> • Les relations de genre et de l'égalité des droits des femmes et des hommes font partie intégrante des dialogues politiques (PC, dialogues politiques ONG, Universités, CTB, BIO, Villes et Communes,...) • La Belgique doit mettre en place des dialogues de haut niveau sur les questions de genre, y compris avec les pays du Sud (ex : dialogue politique de haut niveau à Genève sur la mise en œuvre de la résolution 1325 en RDC) • Durant les commissions mixtes⁶, la Belgique plaide en faveur des conventions internationales qui n'ont pas encore été ratifiées par ses partenaires • Les institutions de la société civile qui travaillent sur le thème du genre sont consultées pour la préparation des accords de coopération (notamment lors des préparations des commissions mixtes) • Le Conseil Consultatif Genre et Développement doit, d'une part, être tenu au courant des dialogues politiques que la Belgique mène et d'autre part, formule des avis et suivi de ces dialogues • Des instruments de suivi de l'intégration du genre dans les programmes et projets de

⁶ Définition : dialogue tenu entre la Belgique et ses pays partenaires pour définir les programmes indicatifs de coopération (PIC).

	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays dans lesquels la Belgique prend le (co-)lead dans les groupes thématiques et techniques au sein de la communauté des Partenaires Techniques et Financiers • Présence des actions, mesures, projets intégrant la dimension de genre dans la note de politique générale • Nombre de contrats intégrant la dimension de genre/nombre total de contrats • Procédures mises en place pour que les marchés publics intègrent la dimension de genre • Nombre de marchés publics intégrant la dimension de genre/nombre total de marchés publics • Procédures mises en place pour que les subsides intègrent la dimension de genre • Nombre de subsides intégrant la dimension de 	<p>développement sont mis en place par la DGD</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le genre est présent dans les analyses contextuelles communes • Elaboration des documents de politiques sectorielles en cohérence avec la politique de genre du pays concerné • Participation active du personnel de l'ambassade aux groupes de travail des donateurs existants sur le genre (et en particulier VFF) ou développement proactif de nouvelles initiatives ou consultations sur les problèmes spécifiques et/ou les opportunités dans la lutte pour l'égalité de genre • Promouvoir la présence de la Belgique au niveau de la communauté internationale (bureaux (p.ex. OECD/DAC Gendernet), plateformes (p. ex. AWID), réseaux de renforcement des capacités (Learn4Dev), réseaux techniques (Practitioners' Network), participation CSW,...)
--	--	---

	genre/nombre total de subsides	
R2 La coopération internationale belge porte une attention particulière au renforcement des capacités du <i>gender machinery</i> et des organisations de la société civile (en Belgique et dans les pays partenaires).	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution des montants budgétaires destinés au renforcement des organismes du mécanisme genre (Gender Monitoring Office, Observatoires, Ministères 'Genre', Points Focaux Genre des ministères sectoriels,...) • Budget annuel destiné aux programmes de renforcement des capacités des organisations de la société civile qui travaillent dans le domaine du genre 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir ou créer des observatoires indépendants nationaux ou issus de la société civile pour l'Agenda pré-2030, qui assurera un suivi et évaluera l'égalité de genre en Belgique et dans nos pays partenaires (y compris des études et de la recherche) • Appui aux recherches universitaires qui réalisent un suivi et une évaluation de l'intégration du genre (en particulier de manière digitalisée) • Développer un Fonds d'Appui aux organisations de la société civile travaillant dans le domaine du genre
R3. Le genre est présent dans tous les secteurs de la coopération (agriculture et sécurité alimentaire, changements climatiques, environnement, économie solidaire, eau, santé, éducation, infrastructures,...).	<ul style="list-style-type: none"> • Les acteurs de la coopération ont les compétences pour construire des indicateurs de genre pour les différents secteurs de la coopération (check-list en annexe) • Les montants des budgets prévus sont suffisants pour réaliser les activités (voir R2) • Le genre est intégré dans les différents documents de politique sectorielle • Les programmes (pays et de la coopération indirecte) intègrent les besoins pratiques et les intérêts 	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation et application d'outils permettant l'intégration du genre en lien avec les différents secteurs (agriculture et sécurité alimentaire, changements climatiques, environnement, économie solidaire, eau, infrastructures,...) • Renforcement de la concertation entre acteurs de la coopération (ARGO, BE-GENDER, BECAUSE-HEALTH, EDUCAID, Affaires Etrangères, NGO, Coopération indirecte, Coopération bilatérale, Coopération multilatérale, Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, etc.) • Appui à la mise en place d'un « réseau digitalisé genre d'experts-es, académiques, scientifiques, personnes de terrain » qui

	<p>stratégique de genre et sont basés sur des analyses genre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les analyses contextuelles sont sexospécifiques et ont fait appel à des expert-es en genre pour les réaliser 	<p>implique les différents services et les canaux (BTC, BIO, universités, ONG, organisations de femmes, de la société civile), et ce, en partant des besoins et connaissances des gestionnaires de fichiers et des responsables politiques qui développent une nouvelle politique, une nouvelle stratégie (ex : personnes responsables de la stratégie de développement durable)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégration du genre à chaque étape du cycle de coopération, tant lors des phases de préparation que dans le développement/suivi/évaluation des programmes, initiatives et interventions • Elaboration de données quantitatives et qualitatives sexo-spécifiques et en termes de genre (y compris indicateurs), pour les différents secteurs de la coopération en lien avec les indicateurs des Objectifs du Développement Durable • Contribution au renforcement du recueil des données sexo-spécifiques, notamment par le soutien à des organisations de la société civile et du <i>gender machinery</i>, ainsi qu'aux organisations multilatérales (telles que le Fonds des Nations-Unies pour la population et ONU Femmes) et à des instituts de recherche. • Organisation de missions d'échanges universitaires et d'organisations de la société civile : N/S/N • Implication des adultes et jeunes hommes dans les projets -et programmes sexo-spécifiques et
--	---	--

		<p>sectoriels</p> <ul style="list-style-type: none">• L'appel, la soumission et la sélection des programmes et projets doivent être soumis à un screening genre• Appui aux recherches universitaires qui traitent du thème genre dans les différents secteurs de la coopération• L'Ambassade de Belgique (attachés de la coopération en collaboration avec les diplomates) fait une analyse de contexte/baseline (qui tient compte du cadre réglementaire en matière de VFF et de son degré de mise en œuvre) concernant les VFF, en intégrant les contributions de la société civile dans les pays partenaires et en Belgique
--	--	--

Objectif 3. L'empowerment des femmes et des filles, dans sa dimension individuelle et collective, est renforcé dans tous les secteurs d'activité

Résultats	Indicateurs	Activités
<p>R1. Il existe des expertises (au Nord et au Sud) approfondies en genre et développement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La database d'experts genre en Belgique et dans le Sud est à jour (voir O2R3) • Nombre de recherches sur le processus d'empowerment de femmes • Nombre de publications au niveau international des experts genre belges (en collaboration avec des experts des pays partenaires) • Nombre de femmes à des postes de responsabilité dans les institutions de développement 	<ul style="list-style-type: none"> • Former des experts-es en genre et développement dans le Nord et dans le Sud capables de diagnostiquer les lacunes en termes d'égalité F/H • Soutenir des recherches scientifiques et recherches-actions (à partir des connaissances des acteurs de terrain sur le thème du genre et développement) • Promouvoir des femmes dans le monde scientifique et académique qui travaillent le thème genre et développement
<p>R2. Les femmes ont développé une autonomie économique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets avec un marqueur G2 ou G1 • Nombre d'acteurs de coopération qui intègrent le Gender Budget Scan dans le suivi de leurs interventions • Nombre de projets ayant un budget suffisant (gender budgeting) • Voir les indicateurs par rapport 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien à des programmes et projets qui valorisent la participation des femmes à l'économie (micro-crédits, formations spécifiques, filières économiques,...) • Soutien à des programmes continus de formation de base et technique en lien avec les besoins pratiques et stratégique des femmes (permettent notamment l'accès des femmes aux nouvelles technologies appropriées) • Appui à un accès sécurisé (à long terme) des

	à l'accès et le contrôle des ressources naturelles, technologiques, financières, humaines)	femmes aux différentes ressources naturelles, technologiques, financières et humaines (eau, terre, outils, crédits, ...)
R3 Les femmes sont présentes et visibles dans les espaces politiques.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'interventions/acteurs qui travaillent sur le renforcement des femmes en politique • Nombre de femmes présentes sur les listes électorales en ordre utile • Présence et durée de présence des femmes dans les postes politiques importants (y compris parmi les agents de la carrière extérieure : diplomates, attachée(e)s de la coopération,...) • Nombre de résolutions intégrant une perspective de genre déposées par des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de programme de vulgarisation destinés aux femmes sur l'analyse des programmes politiques et l'importance de leur implication dans les programmes, postes politiques • Soutien au processus d'élaboration de plaidoyer pour l'égalité de genre • Mise en place de système de garderie ou d'activités collectives pour les enfants • Appui à des formations au leadership ciblées pour les femmes • Faire un suivi de la présence des femmes au niveau politique sur base des tableaux en annexes (élections et prise de décision)
R4. Il existe des changements d'attitudes et de normes sociales au Nord et au Sud.	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution de mentalités (à travers des recherches et enquêtes de terrain) • Nombre de loi ou stratégie d'application des lois développées (études tous les deux ans) • Existence et opérationnalité 	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer la société civile locale qui sensibilise sur les normes et les attitudes. • Appuyer la société civile locale qui réalise un travail de plaidoyer qui influence les politiques concernant les normes et les attitudes et les lois en faveur de l'égalité des femmes et des hommes • Appuyer l'élaboration de nouvelles lois qui

	<p>d'un fonds d'appui au renforcement des capacités des organisations de la société civile</p>	<p>permettent l'égalité de droit pour les F/H (exemple : loi sur la parité politique, loi sur le MGF, loi pour la lutte contre les VFF, pour l'égalité des droits à l'accès aux ressources,...)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appuyer la mise en application des lois qui permettent l'égalité des droits (accès aux ressources, héritage, violences,...) • Les programmes et projets insistent sur la coresponsabilité des femmes et des hommes dans les enjeux familiaux et la participation aux espaces de représentation sociale
--	--	---

Objectif 4. La prévention, la lutte contre les violences (physiques, psychologiques, traite, exploitation sexuelle,...) fondées sur le sexe et la lutte contre l'impunité sont renforcées de manière structurelle dans la Coopération belge au Développement (voir tableau complet en annexes)

Résultats	Indicateurs	Activités
R1. Les capacités du personnel de la coopération sont renforcées.	Il y a une bonne compréhension des concepts tels que l'autonomisation, le genre, la violence basée sur le genre, les violences faites aux femmes et aux filles (VFF), les pratiques néfastes (ex : mutilations génitales) par le personnel du SPF (sur le terrain et à Bruxelles).	<ul style="list-style-type: none"> Analyse des besoins spécifiques du personnel. Organisation de formations "sur mesure" par des experts externes en VFF.
R2. L'élimination des VFF est intégrée de manière transversale dans la coopération au développement et les interventions humanitaires belges.	La prévention des VFF est prise en compte de manière transversale au cours des différentes phases des projets/programmes de coopération au développement, par exemple en réduisant au minimum les risques de violences via des programmes visant l'empowerment des femmes et des filles, l'éducation de base (enseignement sur les normes et les attitudes dans le domaine des VFF, en s'adressant aux femmes et aux hommes) et en promouvant l'égalité de genre via tous les programmes de coopération au développement.	<ul style="list-style-type: none"> Formation dans le domaine de d'égalité de genre, des VFF, en tenant compte de l'expertise développée sur le terrain par les réseaux de femmes Analyse de contexte dans le domaine des VFF Elaboration de directives à destination des ONG et des acteurs multilatéraux pour une approche transversale des VFF dans les programmes de coopération au développement et ce, en tenant compte de l'expertise développée sur le terrain par les réseaux de femmes
	Dans les programmes de coopération et autres documents de coopération, l'attention est systématiquement accordée aux VFF. Les femmes et les filles sont considérées comme des « agents de changement » plutôt que comme des bénéficiaires passives de l'aide.	<ul style="list-style-type: none"> Formation dans le domaine de d'égalité de genre, des VFF Analyse de contexte dans le domaine des VFF
	Les femmes et filles, issues de différents milieux (y compris les victimes des violences), sont consultées lors des	<ul style="list-style-type: none"> Formation dans le domaine de d'égalité de genre, des VFF Analyse de contexte dans le domaine

	différentes phases (ex : identification, mise en œuvre, suivi et évaluation), aussi bien dans les projets et programmes de coopération au développement que lors des interventions humanitaires.	des VFF
R3. La participation des hommes et des garçons aux programmes liés aux VFF s'est accrue.	<ul style="list-style-type: none"> Le dossier de formulation, pour toutes les interventions (pas seulement la coopération bilatérale), rend compte d'une participation accrue, outre des femmes et des filles, des hommes et des garçons dans les programmes liés aux VFF. Sur base des évaluations des programmes, il semble qu'il y ait plus d'hommes et de garçons qui participent aux programmes liés aux VFF. 	Les hommes et les garçons portent le message de campagnes publiques afin de sensibiliser et influencer le politique dans le Sud.
R4. Au Nord comme au Sud, les capacités des ONG et organisations de femmes ainsi que des autres organisations de la société civile et des acteurs de gouvernement, qui luttent contre les VFF et l'impunité, sont renforcées.	Le message politique, la planification stratégique et les alliances d'organisations de femmes, d'ONG et d'autres organisations de la société civile, qui font du plaidoyer au niveau national sur les VFF et la lutte contre l'impunité, sont renforcés qualitativement.	<ul style="list-style-type: none"> Soutien financier (ex : en matière de participation des activistes des droits des femmes aux mécanismes internationaux de droits humains au niveau international : CEDAW, EPU, CSW). Formation/renforcement des capacités (échanges, bourses pour des formations).
	La portée et la qualité des campagnes publiques par les organisations de femmes et ONG locales et d'autres organisations de la société civile, qui organisent des campagnes publiques pour un changement dans les normes et les pratiques en matière de VFF et d'impunité, ont augmenté.	Formation/renforcement des capacités (échanges, bourses pour des formations).
	La portée, la méthodologie de programme, le suivi et l'évaluation des organisations de femmes et ONG locales et les autres organisations de la société civile, qui	Soutien financier et formation/renforcement des capacités (échanges, bourses pour des formations).

	<p>promeuvent l'autonomisation des femmes et des filles à travers leurs programmes, ont augmenté.</p> <p>La société civile dans le Sud rend compte d'une prise de conscience accrue de la police, des militaires, des professionnels de la santé dans le domaine des VFF et de l'impunité.</p>	<p>Formations pour la police, les militaires, les professionnels de la santé dans le domaine des VFF.</p>
R5. Les initiatives multilatérales dans la lutte contre les VFF sont renforcées.	Les initiatives multilatérales comme le Fonds d'affectation spéciale des Nations-Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le Rapporteur spécial pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, UN Women, le financement des postes JPO et VNU dans le domaine des VFF sont capables de mettre en place plus de programmes (et à plus grande échelle).	La coopération belge au développement prévoit un financement structurel dans le cadre de la coopération multilatérale.
R6. La lutte contre la traite et l'exploitation sexuelle s'est renforcée.	<ul style="list-style-type: none"> • Visibilité de la problématique de la traite et de l'exploitation sexuelle • Diminution des exploitations sexuelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des études qui mettent en évidence la traite et l'exploitation sexuelle des femmes et des jeunes filles et jeunes hommes • Travailler sur les mécanismes qui perpétuent les violences en lien avec les mémoires traumatiques

5- Suivi et évaluation

L'évaluation du Genre et Développement dans la Coopération belge montre qu'il existe un fossé important entre la politique d'égalité de genre et sa mise en pratique effective, principalement en raison de résistances implicites et explicites croissantes au sein des organisations de développement, au Nord comme au Sud. Les résultats ne peuvent être durables que s'ils peuvent se déployer dans un environnement qui entend faire de l'égalité de genre une priorité politique.

Afin de tirer les leçons du passé et veiller ainsi à l'application contraignante de la stratégie genre sur le terrain, des mécanismes de suivi et d'évaluation à la fois efficaces et réguliers doivent être mis en place. De tels mécanismes impliquent (que) :

- Toute initiative de coopération (Programme de Coopération, Accords de Coopération, programmes NGO, programmes sectoriels, projets de développement,...) doit se baser sur la double approche ;
- La divulgation des modèles de bonnes pratiques doit être encouragée, comme le développement de mécanismes et d'outils qui peuvent être utiles pour la promotion, le suivi et l'évaluation de l'égalité de genre. Citons à titre d'exemple une *gender checklist* pour les différents secteurs, des lignes directrices concrètes sur la façon dont l'égalité de genre peut être réalisée dans un programme/projet de développement (contenu, personnel, résultats), des documents de référence qui reprennent les besoins différenciés des femmes et des hommes dans les secteurs prioritaires, des indicateurs de performance et la mise en place d'observatoires nationaux indépendants ;
- L'application systématique du *Gender Policy Marker* et l'introduction du *Gender Budget Scan* (voir annexe) ;
- La DGD établit des critères d'évaluation en genre pour l'agrément des ONG et ceux-ci doivent avoir la même valeur dans la pondération ;
- La mise en place d'évaluations régulières, tant au niveau géographique qu'au niveau des thèmes et secteurs, et ceci en s'appuyant sur les expertises des universités, des ONG et des chercheurs locaux. En outre, il est indispensable que ces évaluations se fassent à mi-parcours afin de permettre en temps opportun les ajustements et les corrections. Cela peut se concrétiser, entre autres, par des études qualitatives et quantitatives sur les connaissances, les capacités et les actions des acteurs belges de développement, mais aussi sur la réussite des actions sur le terrain ;
- Un suivi digitalisé et une révision systématique de la note, sur base d'une consultation, d'un rapportage (auprès du Parlement entre autres) et d'une évaluation de sa mise en œuvre par et avec tous les acteurs concernés (ateliers, etc.), et ce, pour que la nouvelle note puisse correspondre aux attentes et aux besoins de chacun et répondre au développement et défis au niveau international ;
- Une politique forte en matière d'égalité de genre nécessite de mettre à disposition des ressources financières, humaines et logistiques adéquates sur une période longue, aussi bien pour les actions spécifiques que pour le *gender mainstreaming*.

6- Annexes

a. Définitions

Genre

Le mot genre vient de la traduction de l'anglais « gender ». Ce terme est diffusé depuis les années 80. Le concept de genre amène une pensée complexe basée sur la construction des rapports sociaux, des rapports de pouvoir et la répartition des rôles féminins et masculins, leur évolution dans le temps et dans l'espace où des facteurs internes et externes les transforment. L'approche de genre permet de comprendre et d'étudier l'évolution et la diversité de ces rapports entre les hommes et les femmes. Nous proposons 5 portes d'entrée ou points de vue qui se complètent et s'enrichissent l'un l'autre:

- le genre comme une construction sociale différente du sexe biologique ;
- le genre comme un ensemble de rôles et relations entre les hommes et les femmes asymétriques et hiérarchiques (inscrits dans l'espace-temps et l'espace géographique) ;
- le genre en lien avec les grands courants politiques ;
- le genre en lien avec la subjectivité dans la reproduction des inégalités entre les sexes ;
- le genre comme une approche systémique.

Empowerment

L'empowerment est vu comme un processus de changement social et identitaire (individuel et collectif) pour une justice sociale. La démarche d'empowerment s'inscrit à la fois dans l'économique, le politique et le social. Elle est donc plurisectorielle. Genre et empowerment sont deux concepts intrinsèquement liés, l'empowerment des femmes et des hommes part de l'analyse de la construction socio-culturelle des rôles que joue chacun-e au sein de la société et de leurs conséquences d'un point de vue économique, socio-culturel et politique, c'est-à-dire : l'analyse de genre. L'empoderamiento ajoutera à la notion de genre, le fait que les individus, femmes et hommes sont acteurs-trices de changements. Il fait référence à l'individu, au pouvoir qu'il peut avoir sur sa propre vie, au développement de son identité ainsi qu'au collectif, au pouvoir des individus au sein du groupe dans une vision collective de gestion de la société, de la politique. Le processus d'acquisition d'empowerment social et politique est ainsi vu comme une dynamique. Il considère que la participation des femmes est indispensable au développement et qu'il existe un lien entre l'empowerment des femmes et leur participation au développement durable (Le Monde selon les femmes, Essentiel genre n°10). (Ce concept a malheureusement été galvaudé par les institutions de développement et dans certains cas, il a été réduit à son aspect économique).

Gender budgeting

Il s'agit de l'« application de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le processus budgétaire. Cela implique une évaluation des budgets existants avec une perspective de genre à tous les niveaux du processus budgétaire, ainsi qu'une restructuration des revenus et des dépenses dans le but de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes » (Le Conseil de l'Europe).

Gender policy marker

Le « gender policy marker » désigne le système de notification du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE afin de pouvoir déterminer les progrès réalisés en matière de prise en compte de la dimension Genre au sein des interventions de développement. Celui se compose d'un système de notifications à 3 valeurs :

- Valeur 2 : intervention dont l'objectif principal est l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Valeur 1 : intervention qui contribue à l'égalité hommes/femmes.
- Valeur 0 : activité non orientée vers l'objectif d'égalité hommes/femmes.

Absence de valeurs 2, 1 ou 0 : cette absence de marqueur peut être utilisée pour indiquer plusieurs choses :

1. Soit que les informations contenues dans le dossier ne permettent pas de déterminer dans quelle mesure l'intervention intègre la dimension du genre.
2. Soit que l'intervention n'a pas encore été examinée au regard de la dimension Genre et que leur marqueur n'a donc pas été déterminé.
3. Soit que pour le type d'interventions, le marqueur n'est pas applicable. C'est notamment le cas des actions se rapportant à la dette et aux frais administratifs des donateurs. Elles sont dites « non-marquées » et correspondent au champ NYF (Not Yet Field) dans la base de données ODA.

A noter aussi que ce marqueur ne s'applique pas à certaines modalités de l'aide, telles que les prêts d'Etat à Etat, les actions relatives à la dette.

Gender budget scan

Il s'agit d'un instrument développé par la CTB afin de veiller à l'inclusion de la dimension du genre dans la conception, la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des interventions (programmes et projets). Alors que le « gender policy marker » fournit des informations générales quant au degré de mise en œuvre des politiques dans les programmes d'aide, le « gender budget scan » permet de transcrire ces intentions lors de la phase de planification en donnant un aperçu détaillé du montant des ressources financières qui sont allouées à des activités liées à la dimension de genre.

b. Exemples d'indicateurs de genre

Cette liste d'indicateurs n'est pas exhaustive, elle est le résultat d'un brainstorming réalisé lors du séminaire du 1^{er} juin. Il existe différents ouvrages qui peuvent aider à l'élaboration d'indicateurs (voir la bibliographie).

Sécurité alimentaire, souveraineté alimentaire, agriculture, eau (non) potable

- Droits & titres fonciers, accès à la terre
- Niveau nutritionnel (familles, femmes, enfants, filles)
- Dépendance économique externe -> au niveau des interventions
- Consommation des produits (quels types de produits disparaissent ?)
- Responsabilités des hommes (travail domestique ?)
- Appui technique
- Briser les traditions, réglementation traditionnelle
- Expropriation des terres pour l'industrialisation
- % des terres (étangs, forêts,...) qui appartiennent aux femmes/hommes
- Discriminations dans la législation et impact des législations
- Rôle des femmes parlementaires
- Police et justice (titres, accès à la terre, taxes,...)
- Cross-cutting : empowerment politique, VFF, gender machinery

Autonomisation économique

- Prise de décision des femmes au sein de leur famille (familles monoparentales)
- Police-justice
- % travail non-rémunéré
- % de temps consacré aux loisirs pour les filles/garçons
- % équipements
- % femmes dans la prise de décision
- % femmes qui font appel à des prêts
- % femmes dans les entreprises
- Dans quelle mesure la population est-elle impliquée dans les dialogues politiques?
- Accès à la sécurité sociale
- Jeunes filles, préservatifs, accès SDR

Violences faites aux femmes

- Éducation à la paix (les autorités ne prennent que des positions, quand ses « sujets » ont été sensibilisés, informés, formés,...)

- Autorités locales qui se positionnent contre les VFF
- Nombre de toilettes
- Police - justice
- Cross-cutting : empowerment politique, VFF, gender machinery
- Garder à part et intégrer de manière transversale dans les autres composantes et secteurs comme l'éducation et la santé

Volonté politique

- Tous les contrats sociaux
- % politiques nationales en matière de genre
- % femmes diplomates, dans les missions commerciales
- Police-justice
- Privé (aussi sur le gouvernement)
- Dialogue politique
- % budget pour mettre en œuvre la politique genre
- % membres du staff qui participent aux formations
- Recherches sur les attitudes

c. Tableau complet concernant l'objectif 4 (La prévention, la lutte contre les violences (physiques, psychologiques, traite, exploitation sexuelle,...) fondées sur le sexe et la lutte contre l'impunité sont renforcées de manière structurelle dans la Coopération belge au Développement)

N°	RESULTAT	INDICATEUR	ACTIVITE
1	Un dialogue politique avec une attention pour les VFF ⁷ est installé	Les rapports des dialogues politiques avec les pays partenaires montrent que les ambassades belges tiennent compte de la nécessité de ratifier et de mettre en œuvre le cadre réglementaire international en matière de VFF.	Le programme de formation pour le personnel de l'Ambassade (attachés de coopération et diplomates qui contribuent au dialogue politique avec les pays partenaires) comprend une formation sur l'égalité de genre et les VFF donnée par un expert externe sur la question des VFF. Le programme prévoit notamment un aperçu du cadre réglementaire international en matière de VFF et de la manière avec laquelle sa mise en œuvre peut être discutée dans le dialogue politique.

⁷ VFF = Violences Faites aux Femmes et aux Filles.

		<p>Les rapports des dialogues politiques avec les pays partenaires montrent que les ambassades belges tiennent compte lors de ces dialogues de la nécessité de préparer et de mettre en œuvre les plans d'action nationaux en matière de VFF. La nécessité de disposer de ressources et de structures pour la mise en œuvre de ces plans a également été discutée au cours des dialogues.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le programme de formation pour le personnel de l'Ambassade (attachés de coopération et diplomates qui contribuent au dialogue politique avec les pays partenaires) comprend une formation sur l'égalité de genre et les VFF donnée par un expert externe sur la question des VFF. Le programme prévoit, entre autres, une formation sur les conditions pour une mise en œuvre correcte du cadre réglementaire international en matière de VFF (plans d'action, budgets, structures institutionnelles,...). • L'Ambassade belge (attachés de coopération en collaboration avec les diplomates) fait une analyse de contexte/base de référence (qui tient compte du cadre réglementaire en matière de VFF et de son degré de mise en œuvre) concernant les VFF, en intégrant les contributions de la société civile dans les pays partenaires et en Belgique
		<p>Les rapports des consultations avec d'autres bailleurs de fonds dans les pays partenaires montrent une augmentation de la participation active de l'ambassade belge à la concertation sur le genre (et en particulier sur les VFF)</p>	<p>Le personnel de l'Ambassade participe activement aux groupes de travail des donateurs existants autour du thème du genre (et en particulier des VFF) ou prend l'initiative de manière proactive d'engager des consultations sur les problèmes spécifiques ou les opportunités dans la lutte contre les VFF.</p>
		<ul style="list-style-type: none"> • Les rapports des dialogues politiques avec les ONG et les organisations multilatérales montrent que les gestionnaires de fichiers et les représentants de la DGD examinent auprès des ONG et des organisations multilatérales les efforts et les résultats de ces acteurs pour une approche transversale du thème des VFF dans leurs programmes de coopération au développement. • Le critère d'évaluation de la DGD des programmes de ces organisations examine la manière avec laquelle ces organisations abordent le thème des VFF de manière transversale dans leurs programmes de 	<p>L'élaboration de lignes directrices pour les ONG et les organisations multilatérales pour une approche transversale du thème des VFF dans leurs programmes de coopération au développement.</p>

		coopération au développement.	
2	Les capacités du personnel de la coopération sont renforcées .	Il y a une bonne compréhension des concepts tels que l'autonomisation, le genre, la violence basée sur le genre, les violences faites aux femmes et aux filles (VFF), les pratiques néfastes (ex : mutilations génitales) par le personnel du SPF (sur le terrain et à Bruxelles).	<ul style="list-style-type: none"> Analyse des besoins spécifiques du personnel. Organisation de formations "sur mesure" par des experts externes en VFF
3	L'élimination des VFF est intégrée de manière transversale dans la coopération au développement et les interventions humanitaires belges.	La prévention des VFF est prise en compte de manière transversale au cours des différentes phases des projets/programmes de coopération au développement, par exemple en réduisant au minimum les risques de violences via des programmes visant l'empowerment des femmes et des filles, l'éducation de base (enseignement sur les normes et les attitudes dans le domaine des VFF, en s'adressant aux femmes et aux hommes) et en promouvant l'égalité de genre via tous les programmes de coopération au développement.	<ul style="list-style-type: none"> Formation dans le domaine de l'égalité de genre, des VFF Analyse de contexte dans le domaine des VFF
		Dans les programmes de coopération et autres documents de coopération, l'attention est systématiquement accordée aux VFF. Les femmes et les filles sont considérées comme des « agents de changement » plutôt que comme des bénéficiaires passives de l'aide.	<ul style="list-style-type: none"> Formation dans le domaine de l'égalité de genre, des VFF. Analyse de contexte dans le domaine des VFF
		Les femmes et filles, issues de différents milieux (y compris les victimes des violences), sont consultées lors des différentes phases (ex : identification, mise en œuvre, suivi et évaluation), aussi bien dans les projets et programmes de coopération au développement que lors des interventions humanitaires.	<ul style="list-style-type: none"> Formation dans le domaine de l'égalité de genre, des VFF. Analyse de contexte dans le domaine des VFF

4	<p>La participation des hommes et des garçons aux programmes liés aux VFF s'est accrue.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le dossier de formulation, pour toutes les interventions (pas seulement la coopération bilatérale), rend compte d'une participation accrue, outre des femmes et des filles, des hommes et des garçons dans les programmes liés aux VFF. Sur base des évaluations des programmes, il semble qu'il y ait plus d'hommes et de garçons qui participent aux programmes liés aux VFF. 	<ul style="list-style-type: none"> Les hommes et les garçons portent le message de campagnes publiques afin de sensibiliser et influencer le politique dans le Sud.
5	<p>Au Nord comme au Sud, les capacités des ONG et organisations de femmes ainsi que des autres organisations de la société civile et des acteurs de gouvernement, qui luttent contre les VFF et l'impunité, sont renforcées.</p>	<p>Le message politique, la planification stratégique et les alliances d'organisations de femmes, d'ONG et d'autres organisations de la société civile, qui font du plaidoyer au niveau national sur les VFF et la lutte contre l'impunité, sont renforcés qualitativement.</p> <p>La portée et la qualité des campagnes publiques par les organisations de femmes et ONG locales et d'autres organisations de la société civile, qui organisent des campagnes publiques pour un changement dans les normes et les pratiques en matière de VFF et d'impunité, ont augmenté.</p> <p>La portée, la méthodologie de programme, le suivi et l'évaluation des organisations de femmes et ONG locales et les autres organisations de la société civile, qui promeuvent l'autonomisation des femmes et des filles à travers leurs programmes, ont augmenté.</p> <p>La société civile dans le Sud rend compte d'une prise de conscience accrue de la police, des militaires, des professionnels de la santé dans le domaine des VFF et de l'impunité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Soutien financier (ex : en matière de participation des activistes des droits des femmes aux mécanismes internationaux de droits humains au niveau international : CEDAW, EPU, CSW). Formation/renforcement des capacités (échanges, bourses pour des formations). <p>Formation/renforcement des capacités (échanges, bourses pour des formations).</p> <p>Soutien financier et formation/renforcement des capacités (échanges, bourses pour des formations).</p> <p>Formations pour la police, les militaires, les professionnels de la santé dans le domaine des VFF.</p>

6	Les initiatives multilatérales dans la lutte contre les VFF sont renforcées.	Les initiatives multilatérales comme le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le Rapporteur spécial pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, ONU-Femmes, le financement des postes JPO et VNU dans le domaine des VFF sont capables de mettre en place plus de programmes (et à plus grande échelle).	La coopération belge au développement prévoit un financement structurel dans le cadre de la coopération multilatérale.
---	---	---	--

d. Bibliographie et documents de référence

Traités – Conventions – Déclarations – Résolutions - Lois

- CEDAW, <http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/text/fconvention.htm>
- Convention relative aux droits de l'enfant, <http://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/crc.aspx>
- Déclaration universelle des droits de l'Homme, 10 décembre 1948, Nations Unies, <http://www.un.org/fr/documents/udhr/>
- Pacte international relatif aux droits civils et politiques, 16 décembre 1966, Nations Unies, <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19660262/index.html>
- *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*, 16 décembre, 1966, Nations Unies, <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19660259/index.html>
- Conclusion de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994, http://www.un.org/popin/icpd/newslett/94_19/icpd9419.fr/1lead.ftx.html
- Conclusions de la Commission de la condition de la femme, <http://www.unwomen.org/en/csw/outcomes>
- Conclusions de la Troisième Conférence internationale sur le financement du développement, Addis Abeba, juillet 2015 (à venir)
- Résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité à sa 4213^e séance le 31 octobre 2000, S/RES/1325 (2000), [www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/1325\(2000\)](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/1325(2000))
- Résolution 1820 (2008) Adoptée par le Conseil de sécurité des Nations Unies à sa 5916^e séance le 19 juin 2008, S/RES/1820 (2008), http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/1820%282008%29
- Résolution 1888 (2009) Adoptée par le Conseil de sécurité des Nations Unies à sa 6195^e séance le 30 septembre 2009, S/RES/1888 (2009), http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/1888%282009%29

- Résolution 1889 (2009) Adoptée par le Conseil de sécurité des Nations Unies à sa 6196e séance, le 5 octobre 2009, S/RES/1889 (2009), http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/1889%282009%29
- Résolution 1960 (2010) Adoptée par le Conseil de sécurité des Nations Unies à sa 6453e séance le 16 décembre 2010, S/RES/1960 (2010), http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/1960%282010%29
- Convention N° 100/1951 sur l'égalité de rémunération, OIT, http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_INSTRUMENT_ID.P12100_LANG_CODE:312245.fr
- Convention N° 111/1958 concernant la discrimination (emploi et profession), OIT, http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:C111
- Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, Rome, 1950, <http://conventions.coe.int/Treaty/FR/Treaties/Html/005.htm>
- Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul), Conseil de l'Europe, 12 avril 2011, http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/convention-violence/about_FR.asp
- Traité d'Amsterdam, 3 août 1998, <http://eli.legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/1998/08/03/n4>
- Résolution sur l'intégration des questions de genre dans la coopération au développement, Conseil de l'Union européenne, 20 décembre 1995
- Loi relative à la coopération belge au développement, 19 mars 2013, http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2013031906&table_name=loi
- Loi belge sur le *gender mainstreaming*, 12 janvier 2007, http://igvm-iefh.belgium.be/fr/domaines_action/gender_mainstreaming/legislation/

Politiques – Programmes – Stratégies – Plans d'action

- La plateforme d'action de Beijing, adoptée lors de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes à la 16e séance plénière, à Beijing le 15 septembre 1995, disponible sur http://igvm-iefh.belgium.be/fr/domaines_action/international/onu/plate_forme_action_peekin/
- Programme de développement pour l'après-2015, New York, septembre 2015 (à venir)
- Deuxième plan d'action genre de l'Union européenne (2016-2020) (à suivre)
- Plan d'action national belge (2009-2012) pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité de l'ONU, 2008, http://igvm-iefh.belgium.be/fr/domaines_action/international/onu/Andere/
- Deuxième plan d'action national belge 'Femmes, Paix, Sécurité' (2013-2016), sur la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, 19 juillet 2013, http://diplomatie.belgium.be/fr/Newsroom/actualites/communiqués_de_presse/affaires_etrangeres/2013/07/ni_190713_plan_action_femmes_paix_securite.jsp
- Plan d'action national de lutte contre la violence entre partenaires et d'autres formes de violences intrafamiliales 2010-2014, approuvé par la

Conférence interministérielle Intégration dans la société, 23 novembre 2010, http://igvm-iefh.belgium.be/fr/publications/nationaal_actieplan_ter_bestrijding_van_partnergeweld_en_andere_vormen_van_intrafamiliaal_geweld_2010-2014.jsp

- Note stratégique égalité des droits et des chances entre les femmes et les hommes, DGCI, mai 2002, http://diplomatie.belgium.be/fr/politique/cooperation_au_developpement/nos_activites/themes/consolidation_de_la_societe/genre/
- Note politique sur la Coopération belge au Développement dans le domaine de la Santé et des Droits Sexuels et Reproductifs, DGCD, mars 2007, http://diplomatie.belgium.be/fr/politique/cooperation_au_developpement/nos_activites/themes/consolidation_de_la_societe/genre/

Analyses - Etudes - Rapports

- ONU Femmes, *Rapport de synthèse: La Déclaration et le programme d'Action de Beijing ont 20 ans*, New York, mars 2015, <http://www.unwomen.org/fr/digital-library/publications/2015/02/beijing-synthesis-report>
- Lisette Caubergs, Sophie Charlier, Nathalie Holvoet, Liesbeth Inberg, Dirk Van Esbroeck, *Un chemin difficile vers l'égalité Évaluation du Genre et Développement dans la Coopération belge*, SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement, Service de l'Évaluation spéciale de la Coopération belge au Développement, rapport de synthèse, novembre 2014, disponible sur: http://diplomatie.belgium.be/fr/politique/cooperation_au_developpement/nos_methodes_de_travail/service_evaluation_speciale/rapports/
- Le Monde selon les femmes, *Les Indicateurs de Genre*, Les déclics du Genre, 2014.

Sites internet

- <https://sustainabledevelopment.un.org/index.html>
- <http://www.un.org/esa/ffd/ffd3/index.html>
- <http://www.unwomen.org/en/csw>
- <http://beijing20.unwomen.org/en>
- <http://www.ohchr.org/FR/HRBodies/UPR/Pages/UPRMain.aspx>
- www.oecd.org/investment/stats/37461060.pdf
- <http://www.gender-net.eu/?lang=en>
- <http://www.awid.org/fr>
- http://diplomatie.belgium.be/nl/binaries/Bijlage_9_1a_Landenverslag_Benin_tcm314-264890.pdf
- www.argo.be ou www.ccgd.be
- <http://www.ccpd-abco.be/>

- <http://www.cncd.be/BE-Gender>
- <http://www.11.be/wat-doet-11-11-11/beleidsbeinvloeding/beleidswerk/gender>
- <http://mondefemmes.org>
- <http://igvm-iefh.belgium.be/fr/>
- <http://www.vrouwenraad.be/>
- <http://www.cffb.be/>
- <http://www.oxfamsol.be/nl>
- <https://www.uclouvain.be/genre.html>
- <http://www.uhasselt.be/>
- <http://www.culturegender.ugent.be/en/researchers/tine>
- <http://www.egid.hec.ulg.ac.be/Accueil.html>
- <http://www.bio-invest.be/fr.html>
- <https://www.btcctb.org/fr/theme/genre>
- <http://www.be-causehealth.be/fr>
- <http://www.educaid.be/fr>